II. 210

14974
Sc. 8. 2 bis f. 1517

Ramsai
(Charles Louis)

345399

TACHEOGRAPHIE
OU
L'ART D'ESCRIRE
aussi viste qu'on parle.

Renfermé sous trés-peu de preceptes; Le tout enseigné par une methode briefve & fort intelligible, expliquée par plusieurs exemples.

Collegij Lugdun. SS. Trinit. Soc. Jesu
Cat. inscript. an. 1698

Par le Sieur
CHARLES AL RAMSAY
Gentil-homme Escossois.

Mis en lumiere pour l'usage des Theologiens, Iurisconsultes, Gens qui font profession des Lettres, Medecins, Estudians, & de tous ceux qui font des Recueils de Sermons, & autres pieces d'eloquence.

Traduit depuis peu de Latin en Francois par le même A. D. G.

BIBLIOTH. PUE. COLLEG. LUGDUN.

A PARIS,
Se vend chez l'Autheur, ruë Dauphine au bout du Pont-neuf, à l'Image S. Pierre, chez un Bourelier.
M. DC. LXXXI.
Avec Privilege du Roy.

TACHEOGRAPHIA
SEU
ARS CELERITER ET

compendiosè quælibet inter perorandum verba, ut ne unum quidem excidat, describendi.

Præceptis paucis comprehensa, idque methodo brevi ac perspicua tradita, plurimisque exemplis illustrata.

Opera
CAROLI ALOIS RAMSAY
Nobilis Scoti.

In bonum usum Theologorum, ICtorum, Scribarum, Medicorum, omniumque studiosorum, necnon concionum auditorum singularem gratiam, in lucem edita.

PARISIIS EXCVDEBAT.
CVM PRIVILEGIO.

Extraict du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes de Sa Majesté, données à S. Germain en Laye, le dix-neuviéme jour de Decembre 1680. Signées par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES; Et seellées du grand Sceau de cire jaune; Il est permis au sieur CHARLES ALOYSIUS, RAMSAY, Gentil-homme Escossois de faire imprimer, vendre & debiter par tout nôtre Royaume, en tels volumes & caracteres qu'il voudra un Livre intitulé *Tachéographie, ou l'Art d'Escrire aussi viste qu'on parle*, & ce pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé pour la premiere fois; Et defenses sont faites à toutes personnes de le contrefaire, à peine de trois mil livres d'amende, & confiscation des exemplaires, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres.

Les exemplaires ont esté fournis.

Registré sur le Livre de la Communauté le 24 Decembre 1680. Signé, C. ANGOT.

AV ROY,

SIRE,

Tous les Peuples étrangers ſont ſi generalement perſuadés de vôtre douceur, & de vôtre clemence, par les effects, que beaucoup d'entr'eux en ont reſſenti, lors qu'ils ont eu l'honneur

LVDOVICO XIV. GALLORUM ET NAVARRÆORUM REGI.

Pio, Felici, Christianissimo
Carolus Aloisius Ramsay
N. S.

NON vereor LUDOVICE REX CHRISTIANISSIME, ne tua non mihi facile concedat omnibus penè totius orbis terrarum gentibus ac nationibus probata jam pridem spectataque beni-

d'approcher de VOTRE MAIESTE'; Que je n'ay pas ſujet de craindre, qu'Elle me refuſe de mettre à ſes pieds ce petit Ouvrage de mon induſtrie, tout pauvre qu'il eſt, ſous les auſpices de ſon glorieux Nom.

Il eſt vray Grand Roy, que ce que je prens la liberté d'offrir à VOTRE MAIESTE', eſt trés peu de choſe: Mais il eſt vray auſſi, que non ſeulement l'auguſte caractere de Roy, qui eſt ſi veritablement imprimé en Vous; mais encore la grandeur de vôtre Ame, la force & la delica-

gnitas, ut hoc, quicquid est, quantumvis tenuè atque exiguum, ab industria mea profectum, tuoque glorioſſimo nomini dicatum, ad auguſtiſſimæ Majeſtatis tuæ pedes ſupplex deponam.

Summa eſt LVDOVICE MAGNE, quis neget? illius, quod hic tuæ Majeſtati, à pietate atque obſervantia mea conſecrandum offertur, muneris tenuitas; Sed ſumma etiam eſt illius, cujus id ipſum Majeſtati con-

teſſe de vôtre Eſprit, & la vertu que vous uniſſez ſi bien dans toutes vos actions avec la gloire, vous portent ſi fort au delà de toutes les conditions humaines, que la valeur & la beauté des choſes les plus rares, quand même tous les hommes auroient travaillé à les rendre parfaites, ne meriteroient jamais de vous eſtre offertes.

Ces reflexions, SIRE, qui m'avoient fait balancer juſqu'aujourd'huy, & m'avoient ſuſpendu entre le peu de valeur de cét ouvrage, & le lieu que je de-

ſecratur, non animi ſolùm & ingenij, verum etiam virtutis & gloriæ, totiusque adeo conditionis ſublimitas, quæque multò excelſiore atque illuſtriore ſita ſit loco, quàm, quo ulla non dicam cujusquam, vel exquiſitiſſimi pretioſiſſimique muneris raritas, ſed omnium prorſus adeò rerum humanarum præſtantia queat pertingere. Vt nihil jam propterea eſſe cauſæ videatur, curea, quæ varias me hactenus in

vois choisir pour le mettre au jour; Ne sont plus assez fortes, pour retenir l'empressement, que j'ay de l'offrir à VOTRE MAIESTE', comme une marque du respect, & de l'attachement zelé que j'ay pour elle, & de la veneration, que j'ay toûjours euë, pour son illustre Nom.

Puisque donc, SIRE, la justesse de vôtre discernement, la prudence de vos jugemens, & la sagesse de vos conseils, qui font croire à tout le monde que les lumieres de vôtre Ame, ont quelque chose de divin, en

partes distraxit, ancipitemque mihi reddidit ad deliberandum locum, indignitatis cogitatio, animum meum diutius debilitare aut à susceptо semel, venerandi colendique tui nominis instituto revocare, incitatissimumque pietatis atque observantiæ erga Te meæ, cursum studiumque debeat retardare. Cum enim Te Regem unum post hominum memoriam optimum & maximum, summumque illum in terris atque ipsi Di-

laiſſant d'immortelles marques à la poſterité, que vous eſtes le ſeul Roy, qui a merité de porter les noms glorieux de Grand & de Bon, & le ſeul auſſi d'entr'eux, qui a remply avec plus d'éclat, & avec plus de juſtice, la place de la Divinité dont les Rois auſſi équitables que Vous, SIRE, ſont les images vivantes icy bas; Vous élevent ſi fort au deſſus de la condition ordinaire des autres hommes que VOTRE MAIESTE' regarde tout ce que le Monde contient de plus grand beaucoup au deſſous d'elle,

vinitati proximum locum, non nomine tantum & ſpecie, ſed re, & veritate, egregiè tuentem, inuſitata quædam, planeque divina mentis vis ac præſtantia, ſuper omnem communis hominum ſortis & conditionis mediocritatem tàm altè, tantoque intervallo extulerit, ut omnia, quæſunt, habenturque in rebus humanis altiſſima & ſumma, longè infra te ipſum poſita, intueare ac deſpiceas:

Ne ſeroit-ce pas travailler en vain, ou plûtôt avec folie & temerité, que de vouloir chercher quelque choſe qui pût non ſeulement convenir, moins encore eſtre proportionné, en quelle maniere que ce ſoit, à la vaſte Grandeur de Vôtre Maieste'.

Et que pourroit-on trouver en effect, dans tous les genres d'écrire, divers, d'aſſez ſingulier, ny dans un ſi grand nombre de Livres écrits avant nous, & parmy nous d'aſſez élegant, d'aſſez rare, & d'aſſez admirable, qui pût ſe ſoûtenir par ſon

cujus quæso tandem, non dicam, arrogantiæ & stultitiæ, sed temeritatis ac dementiæ foret, quærere velle aliquid, quod huic tantæ celsitudini atque eminentiæ oblatum, non modo par, sed ulla omnino etiam ex parte conveniens esse posse videatur? Ecquodnam enim reperiri poterit ex omni, penè jam infinita scriptorum varietate ac multitudine, tam egregium & singulare, tam rarum atque exquisi-

propre merite devant la Majesté d'un grand Roy, à qui tout cede, & qui a remply toute la Terre du bruit de son nom, & de l'éclat de ses glorieuses actions, ny qui fut digne d'un Prince, à qui le droit & la nature ont donné une puissance souveraine, qu'il soûtient admirablement, par mille qualitez éminentes, de laquelle il ne se sert que pour faire des grandes choses, & pour combler tous les hommes de ses bien-faits? Qui semble outre cela avoir esté accordé par un singulier bien-fait de la providence,

tum, tam inusitatum atque admirabile literarum aut scriptigenus, quod satis dignum, suo ipsius merito, jure censeatur Majestate illius Regis, qui totum propemodum orbem terrarum Nominis sui rerumque præclarissimè gestarum gloria impleverit? qui naturæ ac fortunæ omnibus excellentissimis præsidijs ac dotibus, ad præclarè agendum, universamque humani generis societatem,

pour estre l'appuy & le soûtient de la Chrestienté, dont les affaires panchoient fort du côté de la ruine.

Ie diray de plus, qu'il est impossible de trouver un Roy qui s'acquite si dignement des augustes fonctions de cette premiere dignité d'entre les hommes, ni dont les grandes & admirables manieres de gouverner puissent si veritablement representer cét empire plein de justice, de verité & de clemence, qui doit enfin arriver, & qui est promis depuis si long-temps aux hommes,

immortalibus ſuis Beneficijs complectendam, divinitus ornatus atque inſtructus, inclinatis vehementer ac propemodum jam collabentibus Chriſtiani nominis ac populi rebus ſingulari quodam ſupremæ providentiæ munere datus atque conceſſus meritò eſſe videatur: qui auguſtiſſimo illo ſupremæ inter homines dignitatis ac poteſtatis munere ita fungatur, talemque in obeundo illo

duquel pluſieurs doutent avec raiſon; Si les Siecles paſſez ont veu quelque choſe d'approchant chez eux, & ſi le Siecle preſent & ceux de l'avenir, ramaſſant tout ce que l'un a de plus illuſtre, avec ce que les autres auront jamais de plus grand, pourront en imiter la grandeur & la conduite.

C'eſt pourquoy je ne vois pas que la memoire des hommes puiſſe rien fournir qui ne ſoit au deſſous de celuy qui ſeul a non ſeulement laſſé la jalouſie & l'envie de ce ſiecle, & fait oublier la gloire des Heros qui

veriſſimi juſtiſſimique atque optimi imperij ſpeciem humano generi denuo ſuſcitatam exhibuerit, qualem multi, non ſine ratione dubitant, an ulla unquam aut priſcæ aſpexerit memoriæ vetuſtas, aut eorum qui nunc ſunt, præſens aſpiciat hominum ætas, aut ulla denique ſuscitari deinceps aſpectura ſit conſequentium ſeculorum temporumque poſteritas. Quare, non ſanè video,

ont eſté adorez par l'antiquité; Mais encores qui par une grandeur d'ame inouïe, & par une ſinguliere prudence qui a toûjours accompagné les grandes actions, dont ſon genie ſeul eſtoit capable, a paſſé fort au delà de l'attente & de l'eſperance de la Poſterité.

Afin donc, SIRE, que la foible baſſeſſe des hommes n'ozât aſpirer à cette grandeur, qui vous diſtingue ſi fort d'eux, vous avez fermé par tous ces beaux endroits, (non ſeulement à moy qui ſuis le moindre de tous, mais encore à ceux qui ſont

quid ſit, quod ex omnium ætatum hominumque memoria deſumere quiſquam poſſit, dignum eo, qui ſolus omnem, non ſuæ modo ætatis æmulationem atque invidiam, ſed ipſius etiam antiquitatis gloriam, omnemque adeo totius poſteritatis ſpem & exſpectationem, incredibili atque inauditâ quadam altitudine animi, ingenij, Conſilij, virtutiſque ac rerum geſtarum ma-

& qui ſeront) les chemins qui pouvoient conduire auprés de VOTRE MAJESTE'. Car je ne penſe pas, SIRE, que parmy tous les Gens de merite & de ſcience, qui ont eu l'honneur de dédier leurs Ecrits & leurs veilles à VOTRE MAJESTE', deſquels la plus conſiderable partie n'a pû trouver de plus digne, ny de plus vaſte matiere, que dans les glorieuſes actions que vous fourniſſez tous les jours, comme autant d'exemples à la Poſterité; Il s'en trouve un ſeul qui n'avouë librement, que lors qu'il a ozé vous offrir

quelqu'un

gnitudine & gloria ſu-peravit. Ergo ex hac quidem parte, ne ad Tuam illam humana omnia longiſſimè ſuperantem ac tranſcendentem ſublimitatem, cujuſquam humilitas aſpirare audeat, non mihi ſoli, omnium facile minimo, ſed omnibus pariter, quicunque aut jam ſunt, aut fuerunt, aut erunt mortalibus, aditus ad Tuam Majeſtatem penitus omnis intercluſus

quelqu'un de ſes ouvrages, il n'avoit pas tant conſideré, ce qu'exigeoit de lui la grandeur du merite de VOTRE MAJESTE', que le zele & l'amour reſpectueux qu'il avoit pour Elle; Et qu'ayant jugé auſſi difficile d'unir ſon devoir avec vôtre rang, qu'il eſt mal-aiſé de faire arriver ſa foibleſſe au point élevé de voſtre gloire, il avoit entrepris au delà de ce qu'il pouvoit, pour faire une partie de ce qu'il devoit; Afin qu'aprés avoir témoigné une ſinguliere paſſion, qu'il pleût à VÔTRE MAJESTE' d'honorer de ſa veuë les tra-

eſt. Neque enim ex omnibus ijs doctrinæ ac ſapientiæ laude præſtantibus viris, qui ſua ſcripta Maieſtatis ac nominis Tui fulgentiſſimo ſplendore illuſtrare voluerunt, quorum inſignis quædam eſt pro Tuis maximis plurimiſque ornamentis, & incredibilis multitudo, quenquam fore arbitror, quin apertiſſimè liberrimeque confiteatur, ſe, cum ſuas Tibi lucubrationes & vigilas

vaux qu'il luy offroit; il eût raiſon en même temps d'attendre leur jugement de voſtre clemence & de voſtre douceur, plûtoſt que de voſtre juſtice & de voſtre ſeverité, & plus d'eſtime & de recompenſe de loüanges du côté de ſa bonne volonté, que du coſté du merite de ſon preſent. Mais enfin la derniere perfection de voſtre vertu, & l'entiere conſommation de voſtre gloire, conſiſte, SIRE, en ce que vous avez uny ſi étroitement en vôtre Perſonne, une grande Majeſté, avec une grande douceur,

offerre ac dedicare fuerit auſus, non tam, quid Tua Majeſtas poſtularet, quam quid ſua erga illam pietas atque obſervantia deſideraret, ſpectaſſe, neque tam virtutis ac dignitatis Tuæ, quam officij ſui rationem habuiſſe, potiusque quantum ſua imbecillitas præſtare potuerit, quàm quantum Tuæ fortunæ & conditionis exegerit ſublimitas, & effeciſſe, & efficiendum ſuscepiſſe, ut, cum ſuas Tuæ Majeſtati ac nomini di-

qu'autant la premiere imprme de reſpect & de crainte dans l'ame de ceux qui naturellement ſont frocez à vous admirer & avoir du reſpect pour vous, afin que tous les hommes connoiſſent qu'il eſt dangereux de s'approcher temerairement des rayons d'une lumiere ſi penetrante, autant la derniere a de force, pour raffermir dans les cœurs qui vous aiment déja d'inclination, ce fort attachement qu'ils ont pour voſtre auguſte Perſonne, & cette bouillante ardeur pour voſtre ſervice; Et ſi l'une donne

catas vigilias respici abste summoperè atque unicè desideret, simul tamen etiam illud à Te omni quo possit, studio ac diligentia contendat, ut adrespiciendas eas, non justitiæ ac severitatis, sed clementiæ potius atque humanitatis tuæ oculos, deflectas, animique potius ac voluntatis, quàm aut facultatis suæ, aut ipsius etiam oblati muneris dignitatis rationem, Tibi ducendam existimes. Sed illa demum summa atque extrema incomparabilis virtutis &

de la terreur & de l'épouvante aux uns ; L'autre en échange fortifie la confiance que les derniers ont en voſtre clemence, & les oblige de s'y abandonner entierement pour vivre en ſeureté ſous voſtre protection, & ſous l'abry ſalutaire de voſtre Puiſſance.

L'effect de toutes ces veritez a eſté, SIRE, que ceux qui ont remarqué en Vous le parfait aſſemblage de l'humanité & de la Majeſté, & qui ont veu reluire dans voſtre Air, & ſur voſtre Viſage, le caractere éclatant de ces deux grandes vertus,

gloriæ Tuæ perfectio & consummatio est, quod summa Majestas cum summa pariter comitate in Te ita copulata atque conjuncta est, ut, quantum altera omnium mortalium animos in Tui admirationem venerationemque impulsos, deterret ac revocat, ne quis ad tantæ claritatis splendorem temere appropinquare audeat, tantum altera in amorem Tui studiumque inductos, eosdem invitet atque alliciat, ut, omni depositâ formidine,

qui vous font reconnoître si-tôt, pour grande que soit la foule qui vous environne; Bien loin de demeurer éloignez pour considerer vostre Grandeur de loin, (ainsi que l'on fait pour mieux discerner les choses élevées, & se contenter de faire des vœux pour son accroissement; ont jugé au contraire qu'ils devoient aborder VOTRE MAIESTE', pour estre les proches témoins de sa bonté & de sa clemence, & pouvoir par des remarques fidelles, de la beauté de ses actions, en laisser des monumens im-

huic tantæ benignitati seſe quàm liberrimè committant, & ſalutaris hujus luminis amœniſſimis radijs quam fidentiſſimè ſeſe exponant. Quibus quidem rebus jam diu perfectum eſt, ut ij, qui pulcherrimam iſtam duarum maximarum præſtantiſſimarumque virtutum gravitatis & humanitatis in Te admirabili quodam arctiſſimæ neceſſitudinis vinculo conjunctarum, mutuoque ſeſe atque amiciſſimè complectentium ſocietatem, ex

mortels, & des gages publics de leur devoir & de leur inclination.

Il ne faut donc pas s'étonner, SIRE, ſi toutes les Provinces de voſtre Royaume fourniſſent une ſi grande quantité d'eſprits rares, qui travaillent chaque jour à developer les myſteres cachez des ſciences, & à pouſſer les Arts juſques à la derniere delicateſſe, & à leur entiere perfection. C'eſt là la ſource & l'origine de la multitude des Livres de toutes les Sciences & de tous les genres d'écrire qu'une foule de

Sçavans

ipsa quoque oris vultusque Tui decentissima specie mirificè elucescentem, cognoverunt, non tantum veluti procul subsistendum, dignitatisque & conditionis Tuæ altitudinem è longinquo suspiciendam ac tacita quadam animi veneratione prosequendam, verum etiam propius accedendum, Bonitatisque & Clementiæ Tuæ pulchritudinem è propinquo intuendam, apertisque studijs atque judicijs, pro sua quisque facultate & copia, complectendam sibi arbitrentur, hinc illa tanta præstantissimorum ingeniorum per omnes amplissimi, populosissimiq; Regni atque imperij tui pro-

Sçavans vous adreſſent chaque jour. N'eſt-ce pas le meſme ſujet qui attire de toutes les parties du Monde, un ſi grand concours d'étrangers, en deſſein de plaire à VÔTRE MAIESTE' par quelque fruict util de leur étude, ou par quelque invention rare & ſubtile de leur genie.

De maniere, SIRE, que jamais le nom d'aucun Roy n'a eſté ny ſi illuſtre dans le Monde qne le Voſtre, ny celebré par un conſentement ſi general de tous les Peuples, de tant de manieres, en tant de langages, ny

vincias, in omni ſcientiarum & Artium varietate elaborantium copia & ubertas: Hinc tanta doctiſſimorum ſapientiſſimorumque virorum ſuas Tibi lucubrationes & vigilias deferentium, in omni ſcriptorum genere multitudo: Hinc tantus exterorum etiam hominum ad Te concurrentium, ſuumque Tibi ſtudium atque induſtriam, novo aliquo raritatis aut ſolertiæ genere approbare cupientium, numerus atque varietas; ut

avec tant d'empreſſement & de demonſtration, de reſpect & de bienveillance.

Puisque donc, SIRE, tous les hommes d'un commun accord, s'uniſſent pour immortaliſer vôtre glorieux Nom, & pour exprimer dignement toutes les vertus que vous poſſedez : Cependant que toutes les Nations de la terre ſe fatiguent par des empreſſemens pleins d'ardeur à publier la gloire de VOTRE MAJESTE', & que les uns & les autres ſe hâtans à l'envy de vous preſenter chacun, ſelon ſa condition & ſon

nullius unquam nomen Regis, aut illustrius per orbem terrarum, aut magis, omnium gentium ac populorum, non modo literis atque linguis, verum etiam studijs & officijs celebratum fuisse videatur. In hac igitur communi omnium ferè mortalium, ad extollendam ornandãq; virtutis ac nominis Tui laudem, unanimi quasi consensu institutâ celebritate; In hoc omnium gentium & nationum, illustrandæ ac celebrandæ Tuæ

pouvoir, ce qu'ils ſçavent, & ce qu'ils peuvent; Conteſtent par une digne émulation ſur qui tombera l'heureux ſort d'avoir pu par des expreſſions plus fortes, & des marques plus illuſtres, vous donner des preuves plus certaines de ſon reſpect & de ſa fidelité : Vous ne trouverez dõc pas mauvais, SIRE, qu'en faveur du profond reſpect & de la particuliere veneration que j'ai eu toute ma vie pour VOTRE MAIESTE', j'oze eſperer qu'Elle me permettra d'imiter, mais d'une maniere un peu differente;

Majestatis incredibili atque inaudito motu & ardore; omnibus quanta pro sua quisque facultate & conditione potest, munera certatim offerentibus, suũque tibi studium & observantiam expressiore quodam atque illustriore signo probantibus & contestantibus; non feres, ut spero, moleste, LVDOVICE REX CHRISTIANISSIME idemque optimè & glorioſſimè meoque in Te singulari studio ac pietati facilè hoc Tua singularis permittet con-

Ce que fit autrefois un païſan Perſan, lequel voyant que Artaxerces Roy de Perſe, recevoit de tous ſes Sujets des magnifiques preſens, comme autant de ſermens de leur fidelité, & des gages ſolemnels qui l'aſſeuroient de leur amour & de leur recõnoiſſance; Chagrin de ce que ſa pauvreté luy ôtoit autant les moyens de rien offrir à ſon Roy; que ſon amour & ſa tendreſſe luy en donnoient de volonté, luy offrit (avec un viſage auſſi ſatisfait, que s'il eût beaucoup donné) pour marque de ſa reconnoiſſance,

cedetque humanitas, ut, quod olim faciebat colonus quidam, qui, cum in amoris & gratitudinis ſymbolum, Artaxerxem illum Perſarum Regem variis donis Regia Majeſtate dignis, ſui certatim afficerent, ipſe vero quanquam amoris dives, opum tamen inops, nulla alia re grati animi in Regem benevolentiam potuerat oſtendere, ambabus manibus è vicino fonte puſillum aquæ exceperat, eamque (quod alijs forte ridiculum vi-

un peu d'eau qu'il avoit puiſée avec ſes deux mains, dans une fontaine voiſine; Ce qui parut ridicule ſans doute à ceux qui eſtoient preſens.

Tout de même, SIRE, maintenant que de toutes parts ceux qui excellent dans les Sciences ou dans les Arts, viennent vous offrir, ce qu'ils ont pû tirer de plus rare & de plus recommandable de leurs études & de leurs applications aux Lettres; Il ne me reſte plus rien, outre ma bonne volonté, & la reſpectueuſe tendreſſe que j'ay pour

debatur) hilari liberalique vultu, Regi obtulerat, illud mihi nunc ego, in alio quodam & aliquantò dissimili genere vendicem, ut, cum omnes quorum optimarum Artium & doctrinarum in studijs versatur elaboratque industria, undique alij alijs plura, novitatisque aut raritatis commendatione præstantiora Tibi afferant quotidie literarum in omni genere monumenta, mihi vero, præter optimi, Tuoque Nomini, honori gloriæ,

VOTRE MAIESTE', que ce petit Livre que je prens la liberté de luy offrir, ainſi que quelques gouttes d'eau tirées de la ſource aride de mes foibles connoiſſances, plûtoſt que des ſources fecondes de la Sageſſe divine & humaine; Lequel vous fera connoiſtre, SIRE, que ſi je ſuis maintenant dans l'impuiſſance d'offrir quelque choſe de plus conſiderable à VOTRE MAJESTE', je repare ce defaut par beaucoup de ſoûmiſſion & de reſpect; Et certes, SIRE, je ne me ſerois jamais hazardé à vous preſenter

deditissimi animi studium ac voluntatem, nihil omnino relinquatur, ut chartarceum hoc munusculum, velut tenuissimam aquulam, non ex illis quidem uberrimis divinæ humanæque sapientiæ fontibus hauſtam, ſed ex perexiguis valdeque aridis noſtræ tenuitatis rivulis ſumptam, ante Chriſtianiſſimæ Tuæ Majeſtatis glorioſiſſimos pedes effundam, tanquam luculentiſſimum apertiſſimumque

ſenter ſi peu de choſe, ſi je n'avois eu deſſein de vous faire appercevoir, que j'ay eu plus de paſſion que VOTRE MAIESTE' connût par ce moyen le zele affectionné que j'ay pour Elle, que je n'ay eu de preſomption de croire ce petit Ouvrage digne d'Elle. J'ay voulu de plus perſuader à VOSTRE MAIESTE', par ſon peu de valeur, que les efforts dont je ſuis capable, pour produire quelque choſe, ſont fort inferieurs au profond reſpect, & à la fidelité conſtante que je conſerve-

documentum: cum quidem, tenuitatis noſtræ in tribuendis conferendisque muneribus, tùm vero devotiſſimæ quoque erga Te conſtantiſſimæque pietatis: cujus quidem etiam eò majora atque evidentiora habes indicia quo vel ex ipſa quoque oblati munuſculi tenuitate & plus in nobis ad Te colendum ac venerandum ſtudij ac voluntatis, & minus, ad id ipſum, quod volumus, efficiendum, facul-

ray toute ma vie pour Elle : Ce ſont les ſinceres proteſtations que fait avec tout le reſpect poſſible,

SIRE,

A VOTRE MAJESTE',

Son trés-humble, trés-obeïſſant & trés-fidel ſerviteur,
C. A. RAMPSAY.

tatis & copiæ, potes intelligere.

AVIS AV LECTEVR.

IE vous presente icy, mon cher LECTEVR, un petit Livre de l'Art d'écrire fort promptement, & d'une maniere fort abregée; Lequel j'ay bien voulu donner au public, non pas par la consideration de mon interest propre, ny par l'esperance d'acquerir de la reputation, mais seulement pour l'utilité que chacun en pourra recevoir. Ie ne doute pas que la nouveauté de son intitulation, n'en-

AVTHOR LECTORI.

ET tibi LECTOR, noſtrum de arte promptè & compendiosè ſcribendi libellum, haud ſpe lucri, aut quæſtus, nec nominis alicujus gratia, ſed ſalutis publicæ cauſa, in publicum

gage beaucoup de perſonnes à le lire; Entre leſquels il s'en trouvera quelqu'uns d'opinion douteuſe, d'autres d'un eſprit foible, beaucoup d'un entendement épais & pezant, & la plûpart d'un ſentiment malicieux, & méconnoiſſant qui par une ignorance effrontée, ſans avoir à peine conſideré le titre du Livre, blâmeront hardiment, non ſeulement d'obſcurité & de fauſſeté cét Art qu'ils n'ont jamais connu, & duquel meſmes ils n'ont jamais entendu parler, mais de plus ils aſſeureront temeraire-

emissum; cujus titulus non dubito quin raritate sua, quam plurimos alliciat ad legendum; inter quos non nulli obliquæ opinionis, mente languidi, multi etiam tardi, & maligni & in ingenium nostrum ingrati accedent, qui temeraria sua ignorantia, vix perspecto titulo, artem quam nunquam olfacere vel gustare licuerit, non modo obscuritatis & falsitatis illicò redarguere, sed ne posse quidem

ment qu'il eſt du tout impoſſible; Ces gens-là reſſemblent fort à ceux, dans leſquels toutes les lumieres de l'ame eſtant répanduës du centre à la circonference, ſe vuident tout à fait par leur langue, les perſonnes d'un tel caractere agiroient beaucoup plus prudemment, en ne mépriſant point les ouvrages qu'ils n'entendent pas, & ne condemnant jamais les Auteurs de fauſſeté; et ſi avant de donner un jugement temeraire & indigne d'un Chrêtien, ſur des choſes inconnuës ils prenoient ſoin

fieri, temerè affirmare, enitentur: Verum enim vero, hi tales sunt, quibus omnis animi virtus effusa à centro ad circumferentiam in linguam penitus exhauritur: Consultius multò facerent hujusmodi farinæ homines, si aliena haud intellecta, non illico spernerent, aut authores falsitatis accusarent, sed prius veritatem artis investigarent, quam de incognitis, nimis temerarium, ac homini Christiano indignum

d'en rechercher & connoître la verité; Car bien loin aprés l'avoir connuë, d'accuſer les autres d'obſcurité, ils ſe blâmeroient bien plûtoſt, non ſeulement eux-mêmes; mais encore ils avoüeroient la foibleſſe de leurs lumieres, & condamneroient la fauſſeté de leurs jugemens: Car je n'écris rien dans ce petit Traitté de douteux ny de faux; Mais au contraire je vous enſeigne un Art réel & certain, lequel a eſté connu, & même fort pratiqué du temps de Ciceron. La negligence des hommes l'a-

judicium, proferrent; nam re perspecta tanto longè esset, ut obscuritatis, aut falsitatis, alios redarguerent, quin potius se ipsos, seu sui ingenij obscuritatem, inque judicando falsitatem, accusarent. Etenim non falsam, non mancam, sed veram, ac longa experientia comprobatam pandimus artem, Ciceronis ætate, multis probè perspectam, hactenus vero quasi extinctam, nunc in pristinam

voit preſque laiſſé oublier, mais maintenant il reprend ſa premiere beauté dans ce petit Livre, par la lecture duquel, vous qui le lirez avec patience, & beaucoup d'égalité d'eſprit & de bonne foy, vous pourrez apprendre ſa Theorie & ſa Pratique avec tant de facilité, qu'à moins que vous ne le vouliez, il vous ſera impoſſible de l'ignorer. Reliſez-le ſouvent avec attention, & ne vous ennuyez point du travail, qu'il faut reïterer pluſieurs fois avant que d'en connoître parfaitement l'uſage, lequel j'ay

dignitatem reſtitutam; cujus Theoriam & praxin, Tu, qui æqua mente ad legendum venis (niſi velis) ex lectura hujus compendioli ignorare non potes: lege & relege cum tranquilla mentis attentione, nec te pœniteat laboris in exercendo practicam, quam tibi deſcripſimus nam fabricando nos ipſi fabri facti ſumus in hac arte, non lectura ſola. Vale, atque æqui bonique la-

tâché de vous décrire auſſi intelligiblement qu'il m'a eſté poſſible, car ce n'eſt qu'en travaillant ſouvent que je ſuis devenu raiſonnablement bon ouvrier en cét Art. Cependant, mon cher LECTEVR, prenez en bonne part ce petit travail que je vous offre, & le recevez, s'il vous plaît, comme une marque de ma bonne volonté, & du deſir que j'ay de vous plaire.

bores noſtros conſule. Dabam Pariſijs 9. Decembris anno 1680.

CHAPITRE I.

DE L'ALPHABET Tacheographique.

COMME l'Alphabet eſt le fondement de toutes les Langues, & de toutes les manieres d'écrire, ſur lequel tout le reſte roule. Il eſt donc neceſſaire d'apprendre parfaitement les caracteres de l'Alphabet

Tab. N.° 1

A	∧	bb	⌊	cb	⌐	db	⌐
b	⌊	bc	⌋	cc	⊂	dc	⊇
c	⊂	bd	⌊	cd	⌐	dd	⌐
d	⌐	bf	⊢	cf	⌐	df	⊢
e	⊂	bg	⊣	ch	⌐	dg	⌐
f	⌐	bh	⌊	cl	⌐	dh	⌐
g	⌐	bl	⌊	cm	⌐	dl	⌐
h	⌐	bm	⌊	cn	⌐	dm	⌐
i	⌐	bn	⌊	cp	⌐	dn	⌐
l	⌊	bp	⊢	cq	⌐	dp	⌐
m	⌊	bq	⌊	cr	⌐	dq	⌐
n	⌊	br	⊢	cs	⌐	dr	⌐
o	⊂	bs	⊢	ct	⌐	ds	⌐
p	⌐	bt	⌊	cx	⌐	dt	⌐
q	⌐	bz	⌊	cz	⌐	dv	⌐
r	⌐					dj	⌐
s	⌐						
t	⌐						
u	⌐						
x	⌐						
y	⌐						
z	⌐						

A

ʼq	ⴕ	rb	ⴖ	sb	ⴑ	tb	ⴀ
ʼc	ⴔ	rc	ⴔ	sc	ⴒ	tc	ⴜ
ʼd	ⴓ	rd	ⴓ	sd	ⴓ	td	ⴀ
ʼf	ⴕ	rf	ⴕ	sf	ⴕ	tf	ⴀ
ʼg	ⴗ	rg	ⴗ	sg	ⴗ	tg	ⴀ
ʼh	ⴘ	rh	ⴘ	sh	ⴑ	th	ⴀ
ʼl	ⴍ	rl	ⴍ	sl	ⴍ	tl	ⴀ
ʼm	ⴙ	rm	ⴙ	sm	ⴙ	tm	ⴀ
ʼn	ⴚ	rn	ⴚ	sn	ⴚ	tn	ⴀ
ʼp	ⴛ	rp	ⴛ	sp	ⴛ	tp	ⴀ
ʼq	ⴏ	rq	ⴏ	sq	ⴏ	tq	ⴀ
ʼr	ⴐ	rr	ⴐ	sr	ⴑ	tr	ⴀ
ʼs	ⴑ	rs	ⴑ	st	ⴑ	ts	ⴀ
ʼv	ⴜ	rt	ⴜ	ss	ⴑ	tt	ⴀ
						tv	ⴀ
						str	ⴑⴐ

CAPVT I.

DE

ALPHABETO

TACHEOGRAPHICO.

CVM *Alphabetum, ſit cujusvis linguæ, ac ſcripti fundamentum, ſuper quod reliqua adſtruantur; neceſſe eſt, ut characteres*

Tacheographique qui ſont couchez dans la Table N°. 1. & de les avoir ſi bien dans la memoire, qu'on puiſſe outre cela les former avec la meſme juſteſſe qu'ils le ſont dans l'impreſſion ; & quoy que ce ſoit une choſe fort facile, parceque ceſdits caracteres ſe forment par de ſimples petites lignes, ce qui les rend plus aiſez que les caracteres vulgaires François qui ſont compoſez de deux, & quelquefois de trois petites lignes; Neanmoins il eſt beſoin d'uſer de quelque induſtrie pour les écrire, laquelle

Alphabeti Tacheographici in Tabula Nº 1. expressi, probè perdiscantur, ac ita firmiter animo infigantur, ut, ideam illorum, quilibet sibi absque intuitu, facile in mentem revocare, atque juxta typum exarare possit: Quod quamvis per facile factu; si quidem hi characteres, (ex simplicibus liniolis constantes,) longè faciliores sunt characteribus gallicis vulgaribus, ex duabus vel tribus non nun-

conſiſte à ne ſe point preſſer dans les commencemens. L'uſage ſeul apprend aſſez cette promptitude qu'il eſt neceſſaire d'avoir en les formant, il faut outre cela uzer de precaution, & employer toute l'induſtrie poſſible, pour que les caracteres que l'on formera imitent parfaitement ceux des originaux imprimez, & s'appliquer ſoigneuſement à la pratique de cette maniere de caracteres, afin que leur uſage devienne auſſi familier que celuy des lettres ordinaires.

Nottez que la lettre q,

quam liniolis conflatis; attamen opus est industriâ ad hanc illorum descriptionem, in qua omnis ab initio vitanda est celeritas (quæ solo saltem usu acquiritur) ac sola adhibenda diligentia, ut omnia recte, & quasi ad amussim exemplarium expressorum, describantur; donec tandem, iteratis vicibus, tam prompta & facilis evadat descriptio, ac siliteris vulgaribus scribendum esset.

dans ce nouveau caractere, vaut autant que, qu, & ſignifie toûjours, qu.

Chapitre II.

Des conſonantes doubles & triples.

Les conſonantes doubles & triples ne ſont autre choſe que les caracteres qui ſont imprimez ſeparement dans la premiere table, leſquels ſont formez conjointement dans la ſeconde.

Nota, characterem litteræ, q, ſemper ſignificare qu.

CAPVT II.

De Conſonantibus duplicibus ac triplicibus.

Conſonantes duplices, ac triplices, nihil aliud ſunt quam characteres in prima tabula ſeparatim expreſſi, in hac ſecunda, conjunctin exa-

Pour former donc les consonnantes doubles & triples, il faut prendre garde que la seconde consonante soit ajoûtée immediatement à la fin de la premiere: Par exemple, pour écrire (bl.) il faut premierement former le caractere de la Lettre b. qui est representé dans la Table N° 1. puis y joindre celuy de la Lettre l, qui se trouve dans la mesme Table; en sorte qu'un seul trait de plume, d'une simple petite ligne produise un seul caractere, duquel la figure est marquée dans la Table

In efformandis igitur consonantibus duplicibus & triplicibus, diligenter advertendum est, ut secunda seu sequens consonans, immediatè fini primæ consonantis adjungatur: ex gr. si scribendum foret (bl) characteri literæ b, juxta typum tabulæ N°. 1. seorsim formato, jungitur character literæ l. ejusdem tabulæ, ita strictè, ut, uno tractu pennæ, unus saltem, & ex una liniola constans character, producatur, cujus

N° 2. par la double consonante bl. cette meſme regle ſervira pour toutes les conſonantes doubles, leſquelles vous trouverez Tacheographiquement décrites dans ladite Table.

L'uſage des conſonantes triples eſt different : Par exemple, ſi quelqu'un veut écrire (s t r) il faut premierement, comme j'ay dit cy-deſſus, former le caractere de la Lettre s, puis tirer de la racine dudit caractere, le charactere de la Lettre t, auquel il faut joindre celuy de la Lettre r, leſquels caracte-

figuram tibi in tabul. N°. 2. duplex consonans (bl) monstrabit: Et ad hunc modum cum reliquis consonantibus duplicibus procedendum est, quarum omnium tacheographicam descriptionem in dicta tabula reperies.

Haud alia est ratio consonantium triplicium: ex. gr. si quis scribere velit (str) scribatur ut antea dictum, character literæ s, tùm è radice dicti characteris, ducatur character literæ t, huic

res unis enſemble, compoſent celuy de la triple conſonante, dont vous trouverez le ſemblable dans la Table N° 2.

Notez que les conſonantes doubles, qui ſont de la meſme nature, comme bb, cc, dd, ff, gg, ll, mm, nn, pp, qq, rr, ss, tt, ſont compriſes ſous leur ſimple & unique caractere; Par exemple pour bb, il faut ſeulement écrire le caractere du b, ſimple, lequel vaudra pour les deux, & ainſi de toutes les autres cy-deſſus nottées; Voyez ſur cela la Table N° 2.

jungatur character literæ r, qui conjunctim, unum talem constituunt characterem, qualem tibi in iabula N° 2. triplex consonans (str) ortendet.

Nota, consonantes duplices quæ unius ejusdemque sunt naturæ, uti bb, cc, dd, ff, gg, ll, mm, nn, pp, qq, rr, ss, tt, saltem simplici suo charactere efformari ex. gr. pro bb, scribatur simplicis b, character, quod idem de reliquis intelligendum, uti in tab. N°. 2. videre licet.

res unis enſemble, compoſent celuy de la triple conſonante, dont vous trouverez le ſemblable dans la Table N° 2.

Notez que les conſonantes doubles, qui ſont de la meſme nature, comme bb, cc, dd, ff, gg, ll, mm, nn, pp, qq, rr, ss, tt, ſont compriſes ſous leur ſimple & unique caractere; Par exemple pour bb, il faut ſeulement écrire le caractere du b, ſimple, lequel vaudra pour les deux, & ainſi de toutes les autres cy-deſſus nottées; Voyez ſur cela la Table N° 2.

jungatur character literæ r, qui conjunctim, unum talem constituunt characterem, qualem tibi in iabula N°. 2. triplex consonans (str) ortendet.

Nota, consonantes duplices quæ unius ejusdemque sunt naturæ, uti bb, cc, dd, ff, gg, ll, mm, nn, pp, qq, rr, ss, tt, saltem simplici suo charactere efformari ex. gr. pro bb, scribatur simplicis b, character, quod idem de reliquis intelligendum, uti in tab. N°. 2. videre licet.

CHAPITRE III.

Des Voyelles.

LES voyelles ſimples ſont a, e, i, o, u & y, deſquelles i, & u, deviennent conſones, lors qu'elles ſont ſuivies d'une autre voyelle dans la meſme ſyllabe. Nottez cependant que dans cét Art nous nous ſervons toûjours de la voyelle i, à la place de l'y, jamais ces cinq voyelles lors qu'elles ſe trouvent au commencement, au milieu,

CAPVT III.

De Vocalibus.

VOcales ſimplices ſunt a, e, i, o, u & y, (ex quibus i, & u, fiunt conſonantes ſequente alia vocali in eadem ſyllaba) loco vero y, utimur ſemper in hac arte vocali i.

Et hæ quinque vocales, nec in principio, nec in medio vel fine vocis ali-

ou à la fin d'un mot ne se doivent écrire avec leur propre caractere, si ce n'est lors que dans ces sortes d'endroits deux desdites voyelles se trouvent jointes ensemble; Voyez sur ce sujet le chap. 4. suivant, mais elles ont un lieu fixe & déterminé, lors qu'on les ajoûte aux autres caracteres, qui les fait reconnoître; ce qui paroît fort clairement dans la Table N° 3. dans laquelle j'ay mis le lieu déterminé que chaque voyelle doit occuper auprés de chaque consonance; Ce qui paroîtra encore plus

cuius, unquam proprio suo charactere scribuntur, nisi, vel in principio, aut medio, aut fine, nominis seu verbi, duæ vocales concurrant, (de quo caput 4. videndum,) sed cognoscuntur ex positione loci certi seu determinati, dum alijs characteribus adduntur, uti ex tabula N° 3. luculenter apparet in qua cujuslibet vocalis locum, quem in qualibet consonante sibi vendicat, ob oculos posuimus, & in

ſequente capite exemplis illuſtrabimus.

Vocales i, & u, quas in hac tabula alijs conſonantibus adjecimus, non ut vocales, ſed ut conſonantes conſiderandæ ſunt; quod vel ipſa exempla docent.

Nota, eundem ordinem poſitionis quem hic in conjunctione vocalium cum conſonantibus monſtravimus, obſervandum quoque eſſe in conjunctione vocalium cum

jonction des voyelles avec les voyelles; Voyez ſur ce ſujet le chapitre 4. & la Table N° 3. dans leſquels tout cela y eſt démontré par des exemples.

CHAPITRE IV.

De l'uſage de la poſition des voyelles.

VOus voyez dans cette Table N°. 3. que les voyelles ont des lieux fixes & determinez; & toutefois comme j'ay dit, jamais elles

vocalibus, qua de re videatur cap. 4. & tabula N° 3. ubi hæc omnia exemplis explicantur.

CAPVT IV.

De usu positionis vocalium.

IN hac tabula N° 3. vides, vocales certa & determinata quadam loca habere, quæ tamen

ne s'écrivent, parceque la conſonne ſuivante, occupant toûjours le lieu déterminé, que la voyelle devoit avoir auprés du caractere precedent, elle indique par ce moyen quelle eſt la voyelle obmiſe, comme je demontreray cy-aprés.

Vous notterez pourtant que ſi vous voulez laiſſer quelque intervale entre deux mots, il faudra marquer la voyelle par ſon propre caractere, ou par un point, par lequel on exprime ſouvent les voyelles; Par exemple ſi un mot fi-

nunquam, ut diximus, ſcribuntur, cùm ſemper ſequens conſonans illarum determinatum locum occupet, è cujus poſitione, vocalis omiſſa, cognoſcitur, ut in ſequentibus demonſtrabimus.

Primum omnium igitur hæc loca, quæ in qualibet conſonante, quælibet vocalis occupat, ita firmiter memoriæ ſunt imprimenda, ut abſque ulla prævia penſitatione character conſonantis voca-

nit par une voyelle, il faudra mettre un point auprés de la conſone qui precede dans la place determinée, que ladite voyelle doit avoir; puis aprés l'eſpace que vous voudrez laiſſer entre les deux mots, commencer le mot ſuivant par le caractere de la lettre par laquelle il commence, ſoit conſone ou voyelle.

Avant donc que proceder à la pratique de toutes ces choſes, il faut que chacun s'imprime fortement dans la memoire le lieu que chaque voyelle doit occuper autour de chaque

lem immediate ſequentis, è veſtigiò in locum vocalis omiſſæ, transferri queat. Ex. gr. ſi ſcribere velis vocabulum (bas) primum ſcribatur character literæ b. ad normam tabulæ N° 1. tum inſpiciatur locus quem vocalis a, conſonanti b, junctæ, in tabula vocalium N° 3. occupat; quo perſpecto, illico character literæ s, transferatur in locum vocalis a, qui, quoniam locum vocalis a, occupat,

consonante, afin que sans estre obligé de r'appeler sa memoire, & par un mesme mouvement de la plume, le caractere de la consone qui suit immediatement la voyelle, soit placé au lieu où devoit estre ladite voyelle qui doit estre obmise; Par exemple, si vous voulez écrire ce mot (bas) il faudra premierement écrire le caractere de la Lettre B, comme vous le verrez écrit dans la Table Mo 1. puis regarder dans la Table des voyelles N° 3. le lieu que la voyelle, a, occupe lors qu'elle est jointe

denotat, vocalem omissam esse, a; unde vocabulum hoc legitur (bas) quod in tab. N°. 3. fig. 1. tacheographicè descriptum exhibet.

Pari modo; si character literæ (s,) junctus eidem characteri literæ b, occuparet locum vocalis e, illico ex situ characteris literæ s, cognosceretur, vocalem omissam esse (e) unde hoc ipsum vocabulum legeretur (bes) quod tibi in tabula N°. 3. figura 2. monstrabit.

à la consonante, B, ce qu'ayant veu vous mettrez à la place de ladite voyelle a, le caractere de la consonante, s, lequel parcequ'il occupe la place de la susdite voyelle, vous marque que la voyelle obmise doit estre un, a, d'où il resulte le mot (bas) que vous trouverez écrit tacheographiquement dans la Table N°. 3. fig. 1.

De mesme si le caractere de la Lettre, s, ajoûté au caractere de la mesme lettre que cy-dessus, estoit mis à la place de la voyelle, e, il feroit connoître que la

Si vero idem character literæ (s) eidem characteri (b,) junctus, occuparet locum vocalis (i,) vocabulum illud legeretur (bis) si vero occuparet locum vocalis o, legeretur (bas) si tandem occuparet locum vocalis u, legeretur (bus) vide in tab. N°. 3. fig. 3, 4, 5, & sic de reliquis consonantium characteribus, tam rectam, quam planam, vel jacentem habentibus figuram intelligendum est. ex. gr. si scri-

à la consonante, B, ce qu'ayant veu vous mettrez à la place de ladite voyelle a, le caractere de la consonante, s, lequel parcequ'il occupe la place de la susdite voyelle, vous marque que la voyelle obmise doit estre un, a, d'où il resulte le mot (bas) que vous trouverez écrit tacheographiquement dans la Table N°. 3. fig. 1.

De mesme si le caractere de la Lettre, s, ajoûté au caractere de la mesme lettre que cy-dessus, estoit mis à la place de la voyelle, e, il feroit connoître que la

Si vero idem character literæ (s) eidem characteri (b,) junctus, occuparet locum vocalis (i,) vocabulum illud legeretur (bis) si vero occuparet locum vocalis o, legeretur (bas) si tandem occuparet locum vocalis u, legeretur (bus) vide in tab. N°. 3. fig. 3, 4, 5, & sic de reliquis consonantium characteribus, tam rectam, quam planam, vel jacentem habentibus figuram intelligendum est. ex. gr. si scri-

voyelle obmise doit estre un, e, d'où il s'ensuit qu'on devroit lire (bes) comme il appert dans la Table N°. 3. fig. 2.

Si le mesme caractere de la Lettre s, occupoit la place de la voyelle, i, on liroit (bis) ou celle de la voyelle, o, on devroit lire (bos) ou enfin celle de la voyelle, u, on liroit (bus) & ainsi de tous les autres caracteres des consonantes. Par exemple, s'il falloit écrire (par) écrivez premierement le caractere de la lettre, p, en la mesme forme qu'il est dans la Table N° 1. & à la

bendum esset (par) primo scribatur character literæ p. ad exemplar tab. N° 1. inque locum a, ponatur character literæ r, vide in tab. N° 3. fig. 8.

Simili modo si scribere velis (non) scribe characterem literæ n, & in locum vocalis o, pone characterem consonantis subsequentis n, vide in tab. N°. 3. fig. 7.

Quando vox in vocalem desinit, vocalis illa omittitur, ponendo saltem in locum vocalis punctum

place de l'a, mettez le caractere de la Lettre, r, Voyez dans la Table N°. 3. fig. 8.

Semblablement, si vous vous voulez écrire (non) écrivez le caractere de la Lettre n, & à la place de la voyelle o, mettez le caractere de la consone suivante n, Voyez dans la Table N° 3. fig. 7.

Lors que le mot finit par une voyelle, cette voyelle ne s'exprime point par son propre caractere, mais on met seulement à la place où elle devoit estre, un point. Par exemple pour écrire (je) il faut pre-

ex. g. si scribendum esset (je) *primum scribatur character consonantis, j, & in locum vocalis e, ponatur punctum, vide in tab. N° 3. fig. 6. quod tamen de istis solummodo vocibus, vel verbis, intelligendum est, quæ finem orationi imponunt.*

Si verbum, vel vocem aliquam, vocalis inchoat, & antecedens verbum vel nomen in consonantem desinat, character vocalis istius omittendus est, &

mierement former le caractere de la voyele i, qui eſt devenuë conſone, & mettre un point dans la place où devoit eſtre la voyelle e, Voyez dans la Table N°. 3. fig. 6. cette regle pourtant ne doit eſtre ſuivie que dans les mots ou verbes ſeulement, auſquels finit le ſens de quelque choſe, ou bien comme j'ay cy-deſſus, lors qu'on veut laiſſer de l'intervale entre les mots.

Si un verbe ou un mot commence par une voyelle, & que le verbe ou le mot precedent finiſſe par une conſone, il ne faut point

in locum ejus ponendus character consonantis vocalem immediatè sequentis ex. gr. si scribendum foret (pas un) primò scribatur character literæ p, ut antea monstravimus, inque locum vocalis a, ponatur character consonantis s, huic vero apponatur character consonantis n, qui locum vocalis u, occupet. Vide in Tab. N° 3. fig. 9.

Si duæ vocales (quæ nullum constituunt diphtongum,) in principio

marquer la voyelle, mais il faut mettre en ſon lieu le caractere de la conſonante qui la ſuit immediatement. Par exemple, s'il falloit écrire (pas un) il faudroit premierement poſer le caractere de la lettre, p, comme nous avons enſeigné cy-devant, & à la place de la voyelle a, mettre le caractere de la conſonante, s, auquel il faudroit joindre celuy de la conſonante, n, lequel occuperoit la place de la voyelle, u, & feroit connoître que l'u, a eſté obmis. Voyez la Table N° 1. fig. 2.

vel medio aut fine cujuſdam vocis concurrant; prima ſcribatur, altera vero omittatur, inque locum, ejus ponatur character conſonantis ſubſequentis, è cujus poſitione vocalis omiſſa cognoſcitur uti ex vocabulo (maniere) in tabula N° 3. fig. 10. tacheographicè deſcripto clarè apparet.

Si vero verbum vel vocem aliquam à vocali incipientem, aliud quoddam nomen vel verbum in vocalem deſinens, ante

Mais ſi vous vouliez ſeparer ces deux mots il faudroit ſeulement joindre les deux caracteres du p, & de l's, de la maniere que je viens de dire dans le precedent article, puis pour écrire (un) il faudroit écrire le caractere de la conſone, u, & luy ajoûter celuy de n.

Si deux voyelles qui ne conſtituent aucune diphtongue ſe rencontrent au commancement au milieu ou à la fin d'un mot, il faut ſeulement écrire la premiere & obmettre la ſeconde, en la place de laquelle il faut mettre le caractere de

cedat; vocalis verbi vel nominis antecedentis omittenda est, inque locum ejus ponendus character vocalis verbi sequentis ex. gr. si scribere velis (qui est) primò scribatur character literæ, q, qui, ut antea diximus, semper, qu, significat, tum in locum vocalis, i, ponatur character vocalis sequentis verbi scilicet, e, huic jungatur character duplicis consonantis, st, Vide in Tab. N°. 3 fig. 11.

la conſone qui ſuit, par la poſition de laquelle on connoîtra quelle voyelle a eſté obmiſe; Ce qui eſt clairement enſeigné à la Table N° 3. fig. 10. par le vocable (maniere) dans laquelle vous le trouverez tacheographiquement écrit.

Si un verbe ou un mot dont la premiere lettre eſt une voyelle, eſt precedé par un verbe, ou un mot, dont la derniere lettre ſoit auſſi une voyelle, il faut obmettre la voyelle du verbe, ou mot qui precede, & mettre en la place de ladite voyelle

le caractere deux de la voyelle du verbe ou mot suivant. Par exemple pour écrire (qui eſt) il faut premierement former le caractere de la conſonante q, lequel comme j'ay dit auparavant ſignifie toûjours, qu, puis en la place de la voyelle i, il faut mettre le caractere de la voyelle du verbe qui ſuit, ſçavoir, e, & luy ajoûter immediatement le caractere de la double conſonante, ſt, Voyez la Table N°. 3. fig. 11.

CHAPITRE V.

Des Diphtongues.

LES Diphtongues de la Langue Françoiſe ſont ai, ou ay, au, ei, ou, oi, ui, leſquelles ſe doivent toûjours exprimer, ſoit dans le commencement, le milieu, ou la fin d'un mot, par certaines lignes, ou petites marques, comme on peut voir dans la Table N^c 4. Par exemple, pour écrire ce mot (aujourd'huy) dans lequel ſe rencontrent, com-

CAPVT V.

De Diphtongis.

Diphtongi linguæ gallicæ ſunt ai, vel ay, au, ei, eu, ou, oi, ui. Et hæ ſemper, tam in principio, quam medio, vel fine, alicujus vocis, certis ſignis ſeu notulis (in tabula Nº 4. de pictis) exprimuntur. Ex.

me vous voyez, trois diphtongues differentes, ſçavoir au, ou, &, uy, il faut premierement former la petite marque de la diphtongue, au, ſuivant l'exemple qui en eſt donné dans la Table N°. 4. à laquelle il faut ajoûter le caractere de la conſonante, i, ſuivy immediatement de la marque du diphtongue, ou, & de la fin de ladite marque, il faut tirer le triple caractere des triples conſonantes (rdh) auquel il faut joindre le ſigne ou marque du diphtongue, uy, Voyez la Tab. N° 4. fig. 2. dans laquelle vous

gr: si scribendum foret vocabulum (aujourd'huy) in quo, tres ut vides differentes diphtongi, reperiuntur, nempe au, ou, & uy. Primum scribatur oportet, notula diphtongi au ad exemplar tab. N° 4. huic addatur character consonantis i, quem sequatur signum diphtongi ou, hoc vero, character triplicis consonantis (rdh) cui tandem apponatur signum diphtongi uy, seu ui. Vide fig.

trouverez ce meſme mot écrit tacheographiquement.

Les dipthongues ai & ay ſe marquent par un ſeul & meſme ſigne; enſorte que ſi quelqu'un veut écrire le mot de (laquay) il faut qu'il écrive premierement le caractere de la lettre l, comme il eſt marqué dans la Table N° 1. & qu'il mette à la place de la voyelle a, le caractere de la conſonante, q, lequel comme j'ay averty dans le chapitre premier, ſignifie toûjours qu, auquel caractere de la conſonante q, doit eſtre ajoûté le ſigne de la diphtongue ai, comme

2. Tab. N° 4. in qua hoc vocabulum tacheographice transcriptum reperies.

Diphtongi ai, & ay, uno eodemque exprimuntur signo quamobrem si quis scribere velit vocabulum (laquay) scribat ut antea dictum, characterem literæ l, ad exemplar Tab. N°. 1. tum in locum vocalis a, ponat characterem consonantis, q, qui ut in capite 1. diximus, semper qu, significat, huic adda-

il eſt formé dans la Table N°. 4. fig. 1. Cét exemple ſuffit pour vous faire connoître que tous les mots dans leſquels cette diphtongue ſe rencontre, doivent étre écrits comme je viens de dire nonobſtante toute diæreſe.

Pareillement le mot (pleindre) ſe doit écrire comme il s'enſuit; Il faut premierement poſer le caractere de la double conſonante, pl, ſelon l'exemple de la Table N°2. & luy ajoûter le ſigne de la diphtongue ei, auquel il faut joindre le caractere de la triple conſonante, ndr, & à la pla-

tur ſignum diphtongi ay, in Tab. N°. 4. expreſſum. Vide in tab. N°. 4. fig. 1. Et adhunc modum omnia reliqua vocabula in quibus hæc diphtongus occurrit, (etiam accedente diæresi) ſcribenda ſunt.

Simili modo, ſi ſcribendum eſſet (pleindre) primum ſcribatur character duplicis conſonantis pl, ad exemplar, Tab. N°. 2. huic addatur ſignum diphtongi ei, cui appona-

ce de la voyelle, e, qui finit le mot, il faut mettre un point, comme l'on peut voir dans la Table N° 4. fig. 3. Que ſi le mot ſuivant commençoit par une conſonante, il ne faudroit pas mettre de point, mais il faut mettre en ſa place le caractere de la conſone qui commance le mot ſuivant: Par exemple, pour écrire (le feu) il faut premierement former le caractere de la lettre l, puis mettre à la place de la voyelle e, le caractere de la conſonante f, & luy ajoûter le ſigne ou marque de la

tur character triplicis consonantis, ndr, & in locum vocalis e, ponatur punctum uti in fig. 3. Tab. N° 4. videre licet, quod tamen punctum, si aliud aliquod vocabulum (à consonante incipiens,) sequeretur, omittendum est, inque locum ejus ponendus character consonantis vocabulum subsequens, inchoantis; Ex. gr. si quis scribere velit (le feu,) scribat primum characterem literæ l, & in locum vocalis e, ponat characte-

diphtongue eu, Voyez la Table N° 4 fig. 4. dans laquelle vous trouverez ces deux mots écrits tacheographiquement, & afin que vous ne manquiez pas d'exemples si vous voulez écrire le mot de (froid) formez premierement le caractere de la double consonante (fr) ajoûtez-y le signe de la diphtongue oi, & joignez à ce dernier, le caractere de la consonante d, Voyez la Table N° 4. fig. 5.

rem consonantis f, huic vero adjiciat signum diphtongi eu. Vide in Tab. N° 4. fig. 4. in qua hæc duo vocabula tacheographicè conjunctim exarata invenies.

Tandem si scribere velis vocabulum (froid) primum, scribatur character duplicis consonantis, fr, cui addatur signum diphtongi oi, atque huic denique character consonantis d, Vide in Tab. N° 4. fig. 5.

me vous voyez, trois diphtongues differentes, ſçavoir au, ou, &, uy, il faut premierement former la petite marque de la diphtongue, au, ſuivant l'exemple qui en eſt donné dans la Table N°. 4. à laquelle il faut ajoûter le caractere de la conſonante, i, ſuivy immediatement de la marque du diphtongue, ou, & de la fin de ladite marque, il faut tirer le triple caractere des triples conſonantes (rdh) auquel il faut joindre le ſigne ou marque du diphtongue, uy, Voyez la Tab. N° 4. fig. 2. dans laquelle vous

gr: si scribendum foret vocabulum (aujourd'huy) in quo, tres ut vides differentes diphtongi, reperiuntur, nempe au, ou, & uy. Primum scribatur oportet, notula diphtongi au ad exemplar tab. N° 4. huic addatur character consonantis i, quem sequatur signum diphtongi ou, hoc vero, character triplicis consonantis (rdh) cui tandem apponatur signum diphtongi uy, seu ui. Vide fig.

trouverez ce meſme mot écrit tacheographiquement.

Les dipthongues ai & ay ſe marquent par un ſeul & meſme ſigne; enſorte que ſi quelqu'un veut écrire le mot de (laquay) il faut qu'il écrive premierement le caractere de la lettre l, comme il eſt marqué dans la Table N° 1. & qu'il mette à la place de la voyelle a, le caractere de la conſonante, q, lequel comme j'ay averty dans le chapitre premier, ſignifie toûjours qu, auquel caractere de la conſonante q, doit eſtre ajoûté le ſigne de la diphtongue ai, comme

2. Tab. N° 4. in qua hoc vocabulum tacheographice transcriptum reperies.

Diphtongi ai, & ay, uno eodemque exprimuntur signo quamobrem si quis scribere velit vocabulum (laquay) scribat ut antea dictum, characterem literæ l, ad exemplar Tab. N°. 1. tum in locum vocalis a, ponat characterem consonantis, q, qui ut in capite 1. diximus, semper qu, significat, huic adda-

il eſt formé dans la Table N°. 4. fig. 1. Cét exemple ſuffit pour vous faire connoître que tous les mots dans leſquels cette diphtongue ſe rencontre, doivent étre écrits comme je viens de dire nonobſtante toute diæreſe.

Pareillement le mot (pleindre) ſe doit écrire comme il s'enſuit; Il faut premierement poſer le caractere de la double conſonante, pl, ſelon l'exemple de la Table N°2. & luy ajoûter le ſigne de la diphtongue ei, auquel il faut joindre le caractere de la triple conſonante, ndr, & à la pla-

tur ſignum diphtongi ay, in Tab. N°. 4. expreſſum. Vide in tab. N°. 4. fig. 1. Et adhunc modum omnia reliqua vocabula in quibus hæc diphtongus occurrit, (etiam accedente diaresi) ſcribenda ſunt.

Simili modo, ſi ſcribendum eſſet (pleindre) primum ſcribatur character duplicis conſonantis pl, ad exemplar, Tab. N°. 2. huic addatur ſignum diphtongi ei, cui appona-

ce de la voyelle, e, qui finit le mot, il faut mettre un point, comme l'on peut voir dans la Table N° 4. fig. 3. Que ſi le mot ſuivant commençoit par une conſonante, il ne faudroit pas mettre de point, mais il faut mettre en ſa place le caractere de la conſone qui commance le mot ſuivant: Par exemple, pour écrire (le feu) il faut premierement former le caractere de la lettre l, puis mettre à la place de la voyelle e, le caractere de la conſonante f, & luy ajoûter le ſigne ou marque de la

tur character triplicis consonantis, ndr, & in locum vocalis e, ponatur punctum uti in fig. 3. Tab. N° 4. videre licet, quod tamen punctum, si aliud aliquod vocabulum (à consonante incipiens,) sequeretur, omittendum est, inque locum ejus ponendus character consonantis vocabulum subsequens, inchoantis; Ex. gr. si quis scribere velit (le feu,) scribat primum characterem literæ l, & in locum vocalis e, ponat characte-

diphtongue eu, Voyez la Table N° 4 fig. 4. dans laquelle vous trouverez ces deux mots écrits tacheographiquement, & afin que vous ne manquiez pas d'exemples si vous voulez écrire le mot de (froid) formez premierement le caractere de la double consonante (fr) ajoûtez-y le signe de la diphtongue oi, & joignez à ce dernier, le caractere de la consonante d, Voyez la Table N° 4. fig. 5.

rem consonantis f, huic vero adjiciat signum diphtongi eu. Vide in Tab. N° 4. fig. 4. in quâ hæc duo vocabula tacheographicè conjunctim exarata invenies.

Tandem si scribere velis vocabulum (froid) primum, scribatur character duplicis consonantis, fr, cui addatur signum diphtongi oi, atque huic denique character consonantis d, Vide in Tab. N° 4. fig. 5.

CHAPITRE VI.

Des Triptongues.

LES triphtongues de la Langue Françoiſe ſont aou, eau, eoi, eue, ieu, oei, oeu, oie, oua, oue, oui, uei, ueu, leſquelles ainſi que les diphtongues, ſont dépeints dans la TAB. N° 5. Par exemple ſi vous voulez écrire ce mor (Aouſt) formez premierement le caractere de la triphtongue, aou, comme vous le trouverez dans ladite Table N° 5. & ajoûtez-

CAPVT VI.

De Triphtongis.

TRiphtongi linguæ Gallicæ ſunt aou, eau, eoi, eue, ieu, oei, oeu, oie, oua, oue, oui, uei, ueu. Et hæ omnes æque ac diphtongi certis quibuſdam characteribus (in Tabula N° 5. de pictis,) tam in principio quam medio vel fine alicujus vocis, exprimuntur. Ex.

y le caractere de la double consonante, ſt, Voyez la deſcription tacheographique de ce mot dans la Table N° 5. fig. 1.

Pour le mot (chapeau) il faut premierement former le caractere de la double conſonante, ch, & mettre à la place de la voyelle a, le caractere de la conſonante, p, puis luy ajoûter celuy de la triphtongue eau, Voyez la meſme Table N° 5. fig. 2.

Si vous voulez écrire ce mot (Dieu,) formez premierement le caractere, D, & luy ajoûtez le caractere

gr. si scribere velis vocabulum (Aoust) scribatur primum character triphtongi aou, secundum exemplar Tab. N° 5. cui addatur character duplicis consonatis st, Vide hujus vocabuli tacheographicam descriptionem in Tab. N°. 5. fig. 1.

Si scribere velis vocabulum (chapeau) scribatur character duplicis consonantis ch. & in locum vocalis a, ponatur character consonantis p. huic addatur character

de la triphtongue ieu, Voyez ſur cela la Table N^c 5. fig. 3.

Pour écrire (œil) formez le caractere de la triphtongue, oei, auquel vous ajoûterez celuy de la lettre l, Voyez la Table N° 5. fig. 4.

Pour écrire (cœur) formez le caractere de la lettre c, ajoûtez y celuy de la triphtongue, œu, & à ce dernier le caractere de la conſonante r, Voyez la Table N° 5. fig. 5.

Si vous voulez écrire le verbe (auroient) poſez premierement le caractere de la diphtongue, au, ajoûtez-y celuy de la conſonante, r,

Triphtongi eau. Videatur in tab. N° 5. fig. 2.

Si ſcribere velis vocabulum (Dieu) ſcribe characterem conſonantis D. eique appone characterem triphtongi ieu. Videatur in Tab. N°. 5. fig. 3.

Si ſcribere velis (oeil) ſcribatur primum character triphtongi oei, cui addatur character literæ l. Vide in Tab. N° 5. fig. 4.

Si ſcribere velis (cœur) ſcribatur primum character literæ c. cui addatur

& joignez à celuy cy celuy de la triphtongue oie, ſuivy immediatement du caractere de la double conſonante nt, Voyez la Table N° 5. fig. 6.

Pareillement pour exprimer le verbe (advouer) il faut premierement écrire le caractere de la voyelle a, auquel il faut ajoûter celuy de la double conſonante, du, & luy joindre celuy de la triphtongue, oue, qui doit eſtre ſuivy du caractere de la conſonante, r, vous en verrez un exemple dans la Table N° 5. fig. 7.

Nottez que le caractere

character triphtongi, oeu, huic autem character consonantis r. Vide in Tab. N° 5. fig. 5.

Si scribere velis verbum (auroient) scribe primum characterem diphtongi au, eique adde characterem consonantis r, huic autem characterem triphtongi oie, quem sequatur character duplicis consonantis, nt, Videatur in Tab. N° 5. fig. 6.

Si scribere velis verbum (advouer) primum scribatur character voca-

de la voyelle a, par laquelle le verbe cy dessus a commencé doit estre obmis toutes les fois que le verbe ou le mot precedent finira par une consonante, & qu'il faut mettre en sa place (comme j'ay déja dit fort souvent) le caractere de la consonante qui suit, sçavoir d, horsmis quand vous voulez separer les mots.

Si vous voulez écrire ce mot (touaille) au milieu duquel se rencontrent quatre voyelles, formez le caractere de la consonante, t, & luy ajoûtez le caractere de la triphtongue, oua, puis

lis a, cui immediate jungatur character duplicis consonantis dv, huic vero addatur character triphtongi oue, quem denique sequatur character consonantis r, videatur in Tabula N° 5. fig. 7.

Nota, character vocalis a, qui hoc ipsum verbum inchoat, omittendus est, si verbum antecedens in consonantem desinat, & in locum ejus (ut sæpius diximus) ponendus character consonantis subsequentis d.

vous tirerez immediatement aprés celuy-cy le caractere de la voyelle, i, auquel vous joindrez celuy de la double conſonante ll, mettant enſuite un point à la place de la voyelle, e, lequel il faudra neanmoins obmettre, ſi le mot ſuivant commence par une conſonne, comme nous avons repeté pluſieurs fois, vous trouverez ce meſme mot tacheographiquement écrit dans la Table N° 5. fig. 8.

Cette meſme regle vous ſervira pour écrire toutes les autres triphtongues, deſ-

Si ſcribere velis vocabulum (touaille) in cujus medio, quatuor ut vides cõcurrunt vocales, primum efformetur character conſonantis t, huic addatur character triphtongi oua, quem ſequatur character vocalis i, junctus characteri duplicis conſonantis ll, ponendo in locum vocalis e, punctum, quod ipſum tamen ſi aliud vocabulum (à conſonante incipiens) ſequatur, omittendum eſt, utijam ſæpius antea dictum fuit, videa-

quelles vous trouverez les exemples, & les mots écrits tacheographiquement, & placez chacun dans son rang dans la Table N°5.

Vous avez donc icy, mon cher Lecteur, les caracteres ou marques de toutes les diphtongues & triphtongues expliquées par des exemples desquels vous pouvez remarquer la facilité & la brieveté dans les mots que vous trouverez tacheographiquement escrits dans la Table cy-devant marquée.

Vous remarquerez, s'il vous plaist, sur ce mesme

turhujus vocabuli tacheographica descriptio in fig. 8. Tabulæ N°. 5.

Et ad hunc modum omnes aliæ triphtongi scribendæ sunt, quarum vocabula seu exempla in tab. N. 5. tacheographicè scripta & ordine suo dispositæ, reperies.

Habes hic itaque optime Lector, omnium tam diphtong. quam triphtong. notulas ac characteres exemplis illustratas, quorum & facilitatem, & brevitatem, vel ex ipsis

ſujet, que les ſignes ou caracteres des diphtongues ou triphtongues n'ont aucun lieu determiné, lors qu'ils doivent eſtre joints aux autres caracteres, ainſi que les voyelles.

quidem vocabulis in ea qua diximus tab. N. 5. tacheographicè descriptis, facile colligere potès.

Observandum hic est; omnes has notulas seu characteres diphtong. & triphtong. nullum certum more vocalium sibi vendicare locum dum alijs characteribus adduntur, sed æque ac vulgares literas, characteribus suis jungi, sicuti ex ipsis exemplis videre licet.

CHAPITRE VII.

Des præpoſitions inſeparables.

LES præpoſitions inſeparables dans la Langue Françoiſe ſont, con, contre, de, dis, en, entre, in, par, pre, re, ſous, ſur, trans, leſquelles dans cét art, ainſi que les triphtongues, s'expriment chacune en particulier par un ſeul caractere tacheographique, lequel ſe forme ſans peine, & avec une admirable promptitu-

CAPVT V.

De præpositionibus insepa-rabilibus.

PRæpositiones inseparabiles linguæ Gallicæ sunt, con, contre, de, dis, en, entre, in, par, pre, re, sous, sur, trans. Quarum qualibet in hac arte æque ac triphtongi uno saltem charactere tacheographico exprimitur

de, comme il paroiſt dans la Table des præpoſitions N°. 6. où j'ay démontré clairement la choſe par des exemples.

Par exemple, ſi vous voulez écrire (conjoindre) formez premierement le caractere de la præpoſition, con, ſur le formulaire que vous en trouverez dans la Table des propoſitions N°. 6. liez au ſuſdit caractere celuy de la conſonante, j, auquel vous ajoûterez le caractere de la diphtongue, oi. ſuivy de celuy de la triphtongue [ndr] & au lieu de la voyele, e, qui termine

atque citra laborem mira quadam celeritate exaratur, uti ex tabula præpositionum N° 6. clarè apparet, atque hic exemplis demonstrabitur.

Verbi gratia si scribendum foret verbum (conjoindre) efformetur ad exemplar tab. præpos. N° 6. character præpositionis, con, eique apponatur character consonantis j, huic addatur character diphtongi oi, quem sequatur character triplicis consonantis, ndr, huic deni-

le verbe, vous mettrez un point dans la place déterminée que la voyelle devoit occuper. Voyez la Table N° 6. fig. 1.

De ſemblable maniere s'écrit [contredire] formant en premier lieu le caractere de la præpoſition, (contre) auquel il faut ajoûter celuy de la conſonante, d, puis mettre auprés du caractere de la precedente conſone, d, le caractere de la conſone, r, à la place déterminée de la voyelle, i, & un point dans le lieu que doit occuper la voyelle e, Voyez la Table N°. 6. fig. 2.

que apponatur punctum in locum vocalis, e, vide in tab. N° 6. fig. 1.

Simili modo si scribere velis (contredire) scribatur primum, character præpositionis, contre, cui addatur character consonantis, d, huic autem apponatur in locum vocalis i, character consonantis, r, quem sequatur punctum, locum vocalis, e, occupans vid. in Tab. N° 6. fig. 2. Et ad hunc modum reliquæ voces harum præpositionum sunt scriben-

La meſme methode doit eſtre obſervée pour écrire les autres præpoſitions qui reſtent, leſquelles vous trouverez tacheographiquement repreſentées dans la Table N°. 6.

CHAPITRE VIII.

Des Accens, Diæreſes, Virgules, Points & ſignes d'Interrogation & Parentheſes.

LES Accens, Diæreſes & Virgules ſont ban-

da, quarum omnium tacheographicam descriptionem Tab. N°. 6. monstrabit.

CAPVT VIII.

De Accentibus, Diæresi, Commatibus, & Punctis, Signis interrogationum, exclamationum & Parenthesi.

ACcentus, Diæresis, & Comma, legibus hu-

ſujet, que les ſignes ou caracteres des diphtongues ou triphtongues n'ont aucun lieu determiné, lors qu'ils doivent eſtre joints aux autres caracteres, ainſi que les voyelles.

quidem vocabulis in ea qua diximus tab. N. 5. tacheographicè descriptis, facile colligere potès.

Observandum hic est, omnes has notulas seu characteres diphtong. & triphtong. nullum certum more vocalium sibi vendicare locum dum alijs characteribus adduntur, sed æque ac vulgares literas, characteribus suis jungi, sicuti ex ipsis exemplis videre licet.

CHAPITRE VII.

Des præpoſitions inſeparables.

LES præpoſitions inſeparables dans la Langue Françoiſe ſont, con, contre, de, dis, en, entre, in, par, pre, re, ſous, ſur, trans, leſquelles dans cét art, ainſi que les triphtongues, s'expriment chacune en particulier par un ſeul caractere tacheographique, lequel ſe forme ſans peine, & avec une admirable promptitu-

CAPVT V.

De præpositionibus insepa-rabilibus.

PRæpositiones insepara-biles linguæ Gallicæ sunt, con, contre, de, dis, en, entre, in, par, pre, re, sous, sur, trans. Quarum quælibet in hac arte æque ac triphtongi uno saltem charactere tacheographico exprimitur

de, comme il paroîſt dans la Table des præpoſitions N°. 6. où j'ay démontré clairement la choſe par des exemples.

Par exemple, ſi vous voulez écrire (conjoindre) formez premierement le caractere de la præpoſition, con, ſur le formulaire que vous en trouverez dans la Table des propoſitions N°. 6. liez au ſuſdit caractere celuy de la conſonante, j, auquel vous ajoûterez le caractere de la diphtongue, oi. ſuivy de celuy de la triphtongue [ndr] & au lieu de la voyele, e, qui termine

atque citra laborem mira quadam celeritate exaratur, uti ex tabula præpositionum N° 6. clarè apparet, atque hic exemplis demonstrabitur.

Verbi gratia si scribendum foret verbum ‹ *conjoindre* › *efformetur ad exemplar tab. præposit. N° 6. character præpositionis, con, eique apponatur character consonantis j, huic addatur character diphtongi oi, quem sequatur character triplicis consonantis, ndr, huic deni-*

le verbe, vous mettrez un point dans la place déterminée que la voyelle devoit occuper. Voyez la Table N° 6. fig. 1.

De ſemblable maniere s'écrit [contredire] formant en premier lieu le caractere de la præpoſition, (contre) auquel il faut ajoûter celuy de la conſonante, d, puis mettre auprés du caractere de la precedente conſone, d, le caractere de la conſone, r, à la place déterminée de la voyelle, i, & un point dans le lieu que doit occuper la voyelle e, Voyez la Table N°. 6. fig. 2.

que apponatur punctum in locum vocalis, e, vide in tab. N° 6. fig. 1.

Simili modo si scribere velis (contredire) scribatur primum, character præpositionis, contre, cui addatur character consonantis, d, huic autem apponatur in locum vocalis i, character consonantis, r, quem sequatur punctum, locum vocalis, e, occupans vid. in Tab. N° 6. fig. 2. Et ad hunc modum reliquæ voces harum præpositionum sunt scriben-

La meſme methode doit eſtre obſervée pour écrire les autres præpoſitions qui reſtent, leſquelles vous trouverez tacheographiquement repreſentées dans la Table N°. 6.

CHAPITRE VIII.

Des Accens, Diæreſes, Virgules, Points & ſignes d'Interrogation & Parentheſes.

LES Accens, Diæreſes & Virgules ſont ban-

da, quarum omnium tacheographicam descriptionem Tab. N°. 6. monstrabit.

CAPVT VIII.

De Accentibus, Diæresi, Commatibus, & Punctis, Signis interrogationum, exclamationum & Parenthesi.

ACcentus, Diæresis, & Comma, legibus ha-

jus artis, mulctantur exilio, quippe cum quilibet mediocriter doctus, ea facile, nullis accedentibus signis, legendo percipere possit. Puncti vero nota seu signum quod idem minimè necessarium, dignosci potest; si vocem punctum sequens, majuscula litera inchoat: Signum vero interrogationis & exclama-

Nottez que quoy que vous voyez dans la Table N° 3. le caractere des consonantes, formé d'une grandeur extraordinaire, il ne s'ensuit pas que vous les deviez former dans cette proportion, je ne les ay representez si grands que pour vous mieux faire connoître la place des voyelles, leur juste proportion se trouvera dans la Table N°. 1.

Nottez encore que pour pratiquer cét Art il est necessaire que vos plumes soient taillées pour écrire d'un caractere fort delié,

tionis communi & ordinaria sua exprimitur nota.

FINIS.

LYON 1896

pour éviter les inconveniens qui peuvent arriver par la trop grande quantité d'ancre que les plumes ordinaires prennent toûjours.

le verbe, vous mettrez un point dans la place déterminée que la voyelle devoit occuper. Voyez la Table N° 6. fig. 1.

De ſemblable maniere s'écrit [contredire] formant en premier lieu le caractere de la præpoſition, (contre) auquel il faut ajoûter celuy de la conſonante, d, puis mettre auprés du caractere de la precedente conſone, d, le caractere de la conſone, r, à la place déterminée de la voyelle, i, & un point dans le lieu que doit occuper la voyelle e, Voyez la Table N°. 6. fig. 2.

que apponatur punctum in locum vocalis, e, vide in tab. N° 6. fig. 1.

Simili modo si scribere velis (contredire) scribatur primum, character præpositionis, contre, cui addatur character consonantis, d, huic autem apponatur in locum vocalis i, character consonantis, r, quem sequatur punctum, locum vocalis, e, occupans vid. in Tab. N° 6. fig. 2. Et ad hunc modum reliquæ voces harum præpositionum sunt scriben-

La meſme methode doit eſtre obſervée pour écrire les autres præpoſitions qui reſtent, leſquelles vous trouverez tacheographiquement repreſentées dans la Table N°. 6.

CHAPITRE VIII.

Des Accens, Diæreſes, Virgules, Points & ſignes d'Interrogation & Parentheſes.

LES Accens, Diæreſes & Virgules ſont ban-

da, quarum omnium tacheographicam descriptionem Tab. N°. 6. monstrabit.

CAPVT VIII.

De Accentibus, Diæresi, Commatibus, & Punctis, Signis interrogationum, exclamationum & Parenthesi.

ACcentus, Diæresis, & Comma, legibus ha-

jus artis, mulctantur exilio, quippe cum quilibet mediocriter doctus, ea facile, nullis accedentibus signis, legendo percipere possit. Puncti vero nota seu signum quod idem minimè necessarium, dignosci potest; si vocem punctum sequens, majuscula litera inchoat: Signum vero interrogationis & exclama-

tionis communi & ordinaria ſua exprimitur nota.

FINIS.

LYON 1896

pour éviter les inconveniens qui peuvent arriver par la trop grande quantité d'ancre que les plumes ordinaires prennent toûjours.